

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MARS 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-neuf du mois de janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du vingt-deux mars 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérard PIERRUGUES, Bernard PICHERY, Pierre GARAMBOIS, Sylvie COLLIGNON, Sylvie BRUNIAU, Ange CASTELLOTTI, Roland BULLMAN, Sarah GRIFFITHS, Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO,

ABSENTS/ EXCUSES : Jean-Paul CAVALIER ; Vincent GUIGOU

PROCURATIONS : Jean-Paul CAVALIER donne procuration à Pierre GARAMBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Ange CASTELLOTTI

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

1. LISTE DES MARCHES CONCLUS AU COURS DE L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, prend acte des marchés figurant sur la liste annexée à la délibération 11/2016.

2. COUPE D'AMELIORATION SUR LA PARCELLE COMMUNALE B 851

Le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à la proposition de la société SEBSO de procéder à une coupe d'amélioration sur la parcelle B 85.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition du Maire et l'autorise à valider la proposition de la société SEBSO de procéder à une coupe d'amélioration sur la parcelle B 851

3. RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS SUPERIEUR DE L'ENDRE

Le Maire indique que la commune n'a pas d'intérêt à faire partie du SIACSE et propose son retrait à compter de ce jour, soit le 29 mars 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition du Maire de signifier au SIACSE le retrait de la Commune de Claviers au plus tôt et l'autorise à entreprendre toute démarche et à signer tout document s'y rapportant.

4. CONVENTION DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RESERVE MILITAIRE ENTRE LE MINISTERE DE LA DEFENSE ET LA COMMUNE DE CLAVIERS

Considérant la nécessité de faciliter les conditions de réquisition par le Ministère de la Défense des employés municipaux qui font partie de la réserve opérationnelle ou de la réserve civile.

Vu le projet de convention proposé par le Ministère de la Défense ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la convention à conclure avec l'Etat, le Ministère de la Défense, et autorise M. le Maire à la signer.

5. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ETABLISSEMENT LA TOUR DE PIZZ'

M. le Maire propose d'établir une convention avec l'établissement « LA TOUR DE PIZZ' » représentée par M. Michael WIMBEE, à titre gracieux pour la période du 16 octobre au 14 avril et à titre onéreux pour la période estivale et particulièrement touristique du 15 avril au 15 octobre à un tarif du mètre carré fixé à 2 € avec la pizzeria « La Tour de Pizz' » :

20 m² soit 20 m² x 2 € = 40 € par mois.

L'emplacement sera situé devant le Point Info Tourisme sur la Place du 8 Mai 1945 et fera 20m².

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité accepte les montants et les périodicités sus-indiqués et charge le Maire d'établir la convention et de la faire respecter.

6. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SALON DE COIFFURE MIXTE ITINERANT MARIE MARTOS

Dans l'attente de l'ouverture d'un nouvel établissement exerçant la même activité, M. le Maire propose d'autoriser la présence hebdomadaire d'un salon de coiffure mixte itinérant qui interviendrait sur la commune le mardi matin.

L'emplacement sera situé place Marius Ollivier sur le lieu habituel du marché et fera 14m².

Le conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire d'établir une convention à titre onéreux basé sur le tarif appliqué au titre du droit de place aux commerçants ambulants présents les jours de marché à savoir : 3,50 € par présence et le charge d'établir la convention et de la faire respecter.

7. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de PADD :

Orientation n°1 : Attirer de nouveaux résidents

Orientation n°2 : Préserver et valoriser le cadre de vie rural

Orientation n°3 : Intégrer les ressources naturelles du territoire dans le projet communal afin de préserver leur fonctionnalité et de maintenir les services rendus qui s'y attachent

Orientation n°4 : Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Le conseil municipal a ensuite débattu des orientations générales du PADD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Fait à Claviers, le 31 mars 2016

Le Maire, signé

G. PIERRUGUES